



Les Nouvelles de MANHAY

Périodique d'Informations Communales

*Joyeux Noël
Meilleurs vœux
pour 2008*



Numéro vert de
l'administration
communale :
0800/25959



service
des eaux
24H/24
0472/90 57 43

SOMMAIRE

3 Editorial

4 Informations communales

- Les décisions du Conseil communal
- Lots de bois de chauffage pour les ménages

10 Informations générales

- Mise en place d'un bus local à Manhay
- Une campagne de promotion de l'eau
- Le goûter annuel du CPAS
- Les soins palliatifs à domicile
- ONE Manhay
- L'accueil des enfants
- Un enfant, un arbre
- Patrimoine architectural et territoires de Wallonie
- Rappel : les encombrants
- Ne jetez plus vos bouchons en liège !
- La fondation Damien
- Opération 11.11.11
- Fondation contre le cancer
- Exposition des oeuvres de Roger Dallemagne et Ella van den Hove

18 Carnet civil

19 Agenda

- saison culturelle 07 | 08
- Parc Chlorophylle : Programme animations
- Permanences sociales du Fonds des accidents du travail
- Tramway Touristique de l'Aisne

EDITORIAL

Un an déjà, le 4 décembre 2006 le nouveau Conseil communal s'installait.

Au terme de cette première année je crois que nous pouvons dresser un bilan très positif des travaux réalisés, toujours dans un même souci de bien-être pour la population, visant à améliorer le cadre de vie de tous.

La voirie intérieure de Lamorménil a été rénovée.

Il a été procédé au remplacement des chassis de l'école de Dochamps, ainsi que des logements annexes. Le chauffage central y a été installé.

La restauration du bâtiment de la gare des vicinaux avance bien et nous espérons que les travaux seront terminés pour les beaux jours.

Est aussi en cours, le remplacement des menuiseries extérieures de l'école de Deux-Rys. Vont également débiter incessamment : le renouvellement de la toiture de l'école de Deux-Rys, les travaux de menuiserie extérieure de l'école de Vaux-Chavanne, ainsi que le remplacement de l'installation électrique.

De nombreux travaux de plus petite importance ont été effectués par les services communaux dans la plupart de nos villages : pose de tuyaux et curage de fossés, taille des haies, nettoyage et petites réparations des voiries, etc....

Le service forestier compte 3 hommes qui sont affectés en permanence aux plantations, aux dégagements et à l'élagage.

Afin de permettre un accès aisé aux propriétés forestières communales, et ainsi donner une plus value à nos ventes de bois, 1,2 km de chemins forestiers ont été réalisés.

Le bon résultat de la vente de bois qui s'est déroulée cet automne nous permet de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2008, voire d'en réduire certaines.

Nos cimetières ont tous été nettoyés. Les monuments commémoratifs des 2 guerres qui jalonnent notre commune, ont aussi été rafraîchis à l'occasion des journées du patrimoine.

Pour l'année prochaine, certains dossiers de travaux viennent d'être mis en adjudication :

- La rampe d'accès à la maison communale pour les personnes moins valides
- La pose de filets d'eau dans plusieurs villages de la commune
- La rénovation de la voirie des rues Drî l'Cheslain et Bois Lardinois à Vaux-Chavanne

Des travaux de sécurité sont également prévus dans divers endroits de l'entité.

Je terminerai en vous adressant, au nom du Collège, du Conseil communal, du Conseil de l'Action sociale et de tout le personnel ouvrier et administratif, nos vœux les plus sincères de bonne et heureuse année 2008 à toutes et à tous.



Robert Wuidar,
Bourgmestre.

LES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU 03 SEPTEMBRE 2007

DOSSIER DE CANDIDATURE – PLAN MERCURE 2007

Sur proposition du Collège communal,

Le Conseil décide :

- 1) d'adhérer à l'appel à projets lancé par le Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction publique Mr Philippe Courard dans le cadre du plan Mercure 2007/2008 et de retenir l'année 2008.
- 2) d'approuver le dossier de candidature établi par le Collège communal relatif à l'entretien extraordinaire de diverses voiries
- 3) de solliciter le subventionnement des travaux envisagés à concurrence de 80% du montant total des travaux subsidiés suivant l'estimation finale qui sera établie par l'auteur de projet.

PROJET INVESTISSEMENT AU PARC CHLOROPHYLLE – PROPOSITIONS IDELUX

Vu l'intérêt que représente le Parc Chlorophylle pour la Commune de Manhay, et l'excellente santé du Parc sur le plan commercial,

Vu qu'il apparaît opportun, en fonction de la courbe de vie normale d'un produit touristique, de procéder après 6 ans de fonctionnement, à un réinvestissement significatif dans le renouvellement du produit.

Vu qu'en outre, grâce à l'excellente tenue dans le temps des infrastructures existantes, la réalisation d'un nouvel investissement permettrait de développer de nouvelles infrastructures et non pas de remplacer celles qui existent et que afin de renforcer la position du Parc Chlorophylle sur le marché touristique, il convient de renforcer la composante ludique ;

Le Conseil décide :

- de commander à Idélux, l'étude, le montage et la mise en oeuvre du projet de réinvestissements dans le parc proprement dit, et l'extension du bâtiment d'accueil. La participation communale n'excèdera pas 50 % du solde non subsidié, les 50 % restants étant financés par le secteur.
- de solliciter de l'exploitant de la cafétéria un renforcement du partenariat avec l'Asbl et le Secteur, grâce à un accroissement de la participation financière de ce dernier dans la politique commerciale du Parc.
- d'accepter la prise en charge pour moitié du risque commercial de 44.425 € lié à ce projet, l'autre moitié étant supportée par le « secteur ».

MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES COMMUNAL RÉGISSANT LA LOCATION DE DROITS DE CHASSE

Le Conseil décide de modifier l'article 9C du cahier des charges régissant les locations du droit de chasse en forêt communale de Manhay en ce sens que le Collège communal pourra désormais traiter de gré à gré la location de lots de chasse dont la superficie ne dépassera pas 120 ha et ce afin de faciliter une meilleure gestion des territoires de chasse.

APPROBATION DÉLIBÉRATION COLLÈGE DU 24/07/2007 – ADJUDICATION DU LOT 2 – REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES À L'ÉCOLE DE DEUX-RYS

Le Conseil communal approuve la délibération du Collège communal du 24 Juillet 2007 décidant d'adjuger les travaux de remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment scolaire de Deux-Rys à l'entreprise Englebert de Jemelle pour la somme de 15.370,17 € TVAC et de réaliser les dits travaux sur fonds propres.

COMMUNICATION DÉLIBÉRATION DU COLLÈGE COMMUNAL DU 24/07/2007 – TRAVAUX URGENTS DE STABILISATION À L'ÉGLISE DE MALEMPRÉ

Le Président communique au Conseil communal la délibération du Collège communal du 24 juillet 2007 adjugeant les travaux de stabilisation à réaliser en urgence au bâtiment de l'église de Malempré pour la somme de 16.567,32 € TVAC

DEVIS AJOUT FOYER D'ÉCLAIRAGE PUBLIC À DOCHAMPS

Le Conseil approuve au montant de 340,93 € HTVA, le devis Interlux pour l'ajout d'un foyer d'éclairage public rue de la Chavée à Dochamps.

MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES N°2

Le Conseil approuve les modifications budgétaires n°2 - se présentant comme suit :

a) Service ordinaire

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	7.022.451,25	6.265.463,66	756.988,19
Augmentation de crédits	12.537,32	189.085,42	- 176.548,10
Diminution de crédits	- 11.489,00	- 22.111,64	10.622,64
Nouveau résultat	7.023.499,57	6.432.436,84	591.062,73

b) Service extraordinaire

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	7.754.675,66	7.490.430,79	264.244,87
Augmentation de crédits	13.994,02	157.976,08	- 143.982,06
Diminution de crédits	- 39.300,48	- 10.860,00	- 28.440,48
Nouveau résultat	7.729.639,20	7.637.546,87	91.822,33

DOSSIER DES TRAVAUX DE POSE DE FILETS D'EAU DANS DIVERS ENDROITS DE LA COMMUNE.

Le Conseil décide la réalisation des travaux de mise en place de filets d'eau dans divers villages de la Commune pour un montant estimé à 209.078,33 € TVA comprise.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2007

DOSSIER DE CANDIDATURE DANS LE CADRE DU FINANCEMENT ALTERNATIF EN FAVEUR DE CERTAINS TYPES DE BÂTIMENTS

Le Conseil décide d'approuver le dossier de demande d'accès au financement alternatif de certaines infrastructures de type "bâtiments" dans le cadre du décret du 21/12/2006 relatif aux subventions accordées à certains investissements d'intérêt public et portant sur :

- la construction d'un bâtiment à usage de locaux pour le C.P.A.S.,
- l'extension de la Maison Communale d'Accueil de l'Enfance à Chêne-al'Pierre.

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2007

AVENANT AUX TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES AU BÂTIMENT SCOLAIRE DE DEUX-RYS

Le Conseil approuve le devis, constituant l'avenant n° 1, de travaux supplémentaires à réaliser dans le cadre du remplacement des menuiseries extérieures au bâtiment scolaire de Deux-Rys, et ce au montant de 1.900 € H.T.V.A. Ces travaux supplémentaires seront réalisés par l'entreprise Englebert & Fils de Jemelle.

FERMETURE IMPLANTATION SCOLAIRE DE DEUX-RYS – APPROBATION DÉLIBÉRATION DU COLLÈGE COMMUNAL

Le conseil approuve et ratifie la délibération du Collège communal du 02/10/2007 décidant de procéder à la fermeture de l'implantation de Deux-Rys, les normes requises de population scolaire n'étant plus atteintes.

PLAN COMPTABLE DE L'EAU

Le Conseil approuve le plan comptable de l'Eau pour l'année 2006 de la Commune de Manhay en sa qualité de producteur et distributeur d'eau, faisant apparaître un CVD s'élevant à 1,80€/m³.

SITUATION DANS L'ENSEIGNEMENT COMMUNAL AU 01/10/2007 – ANNÉE SCOLAIRE 2007-2008

L'assemblée est informée des chiffres de la population scolaire 2007-2008 par implantation scolaire et niveau d'enseignement arrêtés au 01/10/2007, à savoir :

	1A	2A	3A	4A	5A	6A	PRIM	1M	2M	3M	MAT	Total
Grandmenil	3	10	2	7	6	4	32	6	6	4	16	48
Malempré	2	7	1	8	4	6	28	10	7	6	23	51
Dochamps	3	4	2	5	0	2	16	7	2	0	9	25
Harre	10	10	10	1	5	8	44	3	6	7	16	60
Vaux-Chavanne	4	8	7	7	8	6	40	9	6	5	20	60
Oster	4	1	2	3	3	2	15	0	0	0	0	15
Total	26	40	24	31	26	28	175	35	27	22	84	259
							175		84			259

Diminution du nombre d'élèves par rapport à la situation au 15/01/2007 : - 4,37 %.

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2007

ADDITIONNELS COMMUNAUX À L'IMPÔT SUR LES PERSONNES PHYSIQUES

Le Conseil fixe pour les exercices 2008 à 2010, les additionnels communaux à l'impôt sur les Personnes Physiques au taux de 7 %.

ADDITIONNELS COMMUNAUX AU PRÉCOMPTE IMMOBILIER

Le Conseil décide qu'il sera perçu, pour les exercices 2008 à 2010, au profit de la Commune, 1,950 centimes additionnels au principal du précompte immobilier.

RÈGLEMENTS TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES

Le Conseil vote l'ensemble des taxes et redevances communales pour l'exercice 2008, détaillées ci-après :

- Taxe communale sur l'enlèvement des déchets ménagers et des déchets y assimilés ;
- Règlement-redevance sur la délivrance de sacs payants ;
- Taxe communale sur les secondes résidences, les caravanes résidentielles, mobiles ou remorques d'habitation placées en dehors des terrains de camping, les chalets établis dans les terrains de camping et les caravanes résidentielles, mobiles ou remorques d'habitation placées dans un terrain de camping agréé ;
- Taxe communale de séjour ;
- Taxe communale sur les terrains de camping ;
- Taxe sur les pylônes G.S.M. et autres ;
- Taxe communale sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires non adressés ;
- Taxe communale sur la délivrance de documents administratifs ;
- Redevances relatives à la location des compteurs et au prix du m³ d'eau ;
- Règlement communal établissant une redevance sur la délivrance de documents administratifs en application des articles 85 §1 et §2 et 206 §5 et §6 du CWATUP.

Ce règlement peut être consulté au secrétariat de l'administration communale (Mme Barthelemy).

ADAPTATION DU RÈGLEMENT COMMUNAL RELATIF AU REMBOURSEMENT POUR LA FRÉQUENTATION DU PARC À CONTENEURS

Le Conseil décide qu'à partir de l'exercice 2008 :

Article 1 :

- une somme de 16 € pourra être remboursée aux personnes isolées.
- une somme de 28 € pourra être remboursée aux ménages composés de 2 à 4 personnes.
- une somme de 33 € pourra être remboursée aux ménages comptant 5 personnes et plus.

Article 2 :

Pour prétendre à ce remboursement, le demandeur devra remplir les conditions suivantes:

- 1/ s'être acquitté, dans le délai imparti, du paiement de la taxe sur l'enlèvement des immondices pour l'année de référence.
- 2/ rentrer à l'Administration communale, avant le 31 décembre de l'année de référence, une carte de fidélité dûment remplie et estampillée 12 fois par le préposé au parc à conteneurs.
- 3/ pour bénéficier du cachet de l'estampille au parc à conteneurs, les dépôts devront être équivalents à 120 L ou dm³ au moins lors de chaque passage.

La carte de fréquentation dûment complétée (adresse complète) ne pourra être estampillée plus de 2 fois par mois avec un maximum de 8 cachets pour les six premiers mois de l'année.

Article 3 : Les cartes de fidélité seront délivrées à l'Administration communale et au parc à conteneurs.

Article 4 : Il ne pourra être rentré qu'une seule carte par ménage par année.

INSTALLATION DU CHAUFFAGE CENTRAL À MAZOUT À L'ANCIEN PRESBYTÈRE DE DOCHAMPS

Le Conseil décide le principe des travaux d'installation du chauffage central au mazout au corps de logis du bâtiment de l'ancien presbytère de Dochamps et charge le Collège de lancer la procédure afin de désigner l'auteur de projet et le surveillant desdits travaux.

CONVENTION AVEC L'ASBL ACTION LUXEMBOURG ENFANCE MALTRAITÉE (ALEM)

Vu le courrier du 25/09/07 de l'ASBL ALEM souhaitant procéder à l'engagement d'une équipe complémentaire d'assistant(e) social(e) et de psychologue pour faire face aux situations les plus graves de maltraitance d'enfants;

Attendu que cette initiative implique un coût financier pour lequel l'ALEM sollicite la participation des pouvoirs locaux;

Vu la proposition de convention à passer entre l'ASBL ALEM et notre Commune prévoyant notamment un coût financier pour les communes de moins de 5.000 habitants s'élevant à 750 € par année;

Après en avoir délibéré,

Approuve la Convention à passer entre notre Commune et l'ASBL Action Luxembourg Enfance Maltraitée (ALEM) pour l'engagement de personnel ou l'augmentation du temps de travail du personnel déjà en place afin de répondre au mieux aux situations les plus graves de maltraitements d'enfants sur le territoire provincial.

MODIFICATION BUDGÉTAIRE N° 2 DU C.P.A.S. – SERVICE ORDINAIRE

Le Conseil approuve la modification budgétaire n° 2 – Service Ordinaire du Centre Public d'Action Sociale se présentant comme suit :

	Recettes	Dépenses	Solde
Précédente M.B.	894.688,91	894.688,91	0,00
Augmentation de crédits	20.916,70	48.872,27	- 27.955,57
Diminution de crédits	- 12.232,15	- 40.187,72	27.955,57
Nouveau résultat	903.373,46	903.373,46	0,00

EGLISE DE DEUX-RYS - DOSSIER DES TRAVAUX DE MISE HORS EAU

Revu sa délibération du 14/05/2007 relative à la mise hors eau du bâtiment de l'église de Deux-Rys;

Le Conseil décide d'approuver le dossier des travaux de mise hors eau du bâtiment "église de Deux-Rys" dont le coût est estimé à la somme de 16.108,73 € TVA comprise.

AFFOUAGE DE LOTS DE BOIS DE CHAUFFAGE – CONDITIONS PARTICULIÈRES

Le Conseil décide d'arrêter les conditions de la mise à disposition des ménages de la Commune d'un lot de bois de chauffage.

LOTS DE BOIS DE CHAUFFAGE POUR LES MÉNAGES

Le 13 novembre 2007, le Conseil communal décidait d'arrêter les conditions particulières pour l'attribution et l'exploitation des lots de bois de chauffage pour les ménages de notre commune.

Ces conditions sont disponibles à l'administration communale auprès de Mme Brigitte Lespagnard.

Les attributaires sont tenus de les consulter et de les respecter.

316 candidatures nous sont parvenues.

Pour faciliter les déplacements, la commune a été divisée en 3 groupes, en fonction de la répartition géographique et de la disponibilité des lots.

Le prix est fixé à 12,50 € le m³. Les tirages au sort ont eu lieu le 06 décembre en séance publique.

Chaque attributaire sera averti par courrier du lot qu'il a reçu ainsi que du montant à payer. Je vous rappelle, que le titulaire d'un lot devra faire une déclaration à la commune préalable à l'exécution des travaux, et que le début de l'exploitation ne peut s'effectuer qu'après paiement. Des contrôles seront effectués par les agents forestiers. Les ménages n'ayant pas été attributaires d'un lot lors du premier tirage au sort ont participé à un second tirage, afin d'établir un ordre de priorité. Ils seront contac-

tés, suivant l'ordre de cette liste, dès que des lots seront disponibles.

Je profite de l'occasion pour remercier M. le Directeur Wintquin, M. l'Ingénieur Ben Mena ainsi que les agents forestiers MM. Cornélis frères, Bernier J., Lacasse R., Lejeune L. et Dessy G. pour leur travail de martelage et la confection des lots.

Je souhaite à tous du bon travail.

Benoît Lesenfants
3ème Echevin

INFORMATIONS GÉNÉRALES

MISE EN PLACE D'UN BUS LOCAL À MANHAY

En 2006, nous invitons la population de Manhay à exprimer son opinion sur différents thèmes, au travers d'un questionnaire.

Le thème de la mobilité reprenait *l'acquisition d'un bus pour véhiculer les associations diverses*.

La plupart de nos citoyens a répondu par l'affirmative et nous a confié également les difficultés rencontrées pour rejoindre les villages entre eux.

Aujourd'hui, un an plus tard, permettez-moi de vous présenter le bus local de Manhay.

Située en Province de Luxembourg, la commune de Manhay se trouve à plus de 50 km de grandes infrastructures urbaines et conserve son caractère rural très prononcé.

Elle offre une situation exceptionnelle en

ce qui concerne le cadre de vie. Elle garde grâce à son parc « Chlorophylle », ses pistes de ski et ses 90 km de promenades en forêt, un attrait touristique qui draine de nombreux visiteurs tout au long de l'année.

La commune compte plus de 3.000 habitants répartis sur une superficie d'environ 12.000 ha.

Elle dispose de 6 implantations scolaires réparties dans les différents villages.

Notre Commune présente un pôle central à Manhay pour ses lieux de services.

En ce qui concerne les services de transport public, la commune est actuellement desservie par des lignes principales, pour rejoindre Liège, Bastogne, La Roche, Vielsalm.

Le service TEC offre une faible quan-

tité de parcours qui permet de relier les villages entre eux et ceux-ci sont, au niveau des horaires, principalement adaptés pour les besoins d'une clientèle scolaire.

Les déplacements d'un certain nombre de personnes (ménages ne possédant pas de véhicule ou de permis de conduire, les retraités, les personnes en situation de précarité ou encore les personnes handicapées,...) se retrouvent dès lors limités et cadencés par une offre de transport public relativement restrictive (en matière d'itinéraires et de cadences).

Avec la mise en place d'un bus local, l'offre de transport correspondrait mieux aux besoins de l'ensemble des habitants, des associations, mais également des nombreux touristes qui visitent notre commune

Notre proposition de service est :

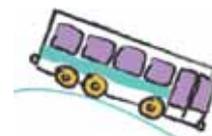
- 1. De favoriser une meilleure desserte vers le centre de Manhay.**
- 2. D'augmenter l'offre de transport en commun en proposant des horaires mieux adaptés.**
- 3. D'améliorer le transport des élèves des écoles communales vers les piscines.**
- 4. De proposer un service de bus en soirée le samedi (retour sécurisé lors des soirées festives organisées dans la commune).**

Par ailleurs, un service spécial pourra être organisé à l'occasion de déplacements à l'extérieur du territoire communal (manifestations culturelles, compétitions sportives, excursions 3X20,....)

La promotion du service sera réalisée via le bulletin et le site communal, supports qui nous permettront également de proposer des déplacements à la carte dans un second temps.

Je tiens à remercier tous mes collègues, ainsi que le personnel qui ont permis de mener à bien ce projet grâce à leur disponibilité. Permettez-moi également de remercier la SRWT qui a retenu **votre projet**.

Generet Marc, 1er échevin.



UNE CAMPAGNE DE PROMOTION DE L'EAU DANS LES CLUBS SPORTIFS



L'administration communale de Manhay a décidé de participer, en partenariat avec la province de Luxembourg, à une campagne de promotion de l'eau dans les clubs sportifs et dans les écoles.

Pourquoi une telle campagne ? La vie d'un enfant est faite de jeux, de sport, de dépense d'énergie. Il transpire donc plus abondamment qu'un adulte. C'est pourquoi ses besoins en eau sont proportionnellement 3 à 5 fois plus élevés. Le club de sport, tout comme le cours d'éducation physique, sont des lieux où l'on peut prendre soin de soi et adopter des attitudes favorables à la santé. La consommation d'eau, en quantité suffisante, dans le cadre d'une activité sportive, fait partie des comportements sains à privilégier.

Comment ? Via les professeurs, les entraîneurs sportifs et autres responsables qui encadrent les jeunes, nous allons encourager les jeunes à boire davantage d'eau. Nous prévoyons d'offrir une petite bouteille d'eau à chaque enfant. Pour ce faire, nous avons contacté la firme Valvert, installée en province de Luxembourg, afin d'obtenir des bouteilles d'eau que nous distribuerons dans les différents clubs sportifs et dans les écoles. Valvert nous a répondu favorablement en nous offrant gratuitement 500 bouteilles et nous les en remercions.

Nous espérons que vous réserverez un bon accueil à cette action. A bientôt.

Marc GENERET
Echevin des Sports

Benoit LESENFANTS
3ème Echevin

LE GOÛTER ANNUEL DU CPAS

Le traditionnel goûter des 3x20 du CPAS de Manhay s'est déroulé ce jeudi 4 octobre 2007 à la Salle communale de l'Entente. La Présidente, les conseillers du CPAS et le personnel du Centre se sont fait un plaisir d'accueillir les habitants de plus de 60 ans de la commune. Ce rassemblement a permis aux responsables du CPAS de remercier chaque groupement pour l'important travail qu'il réalise en faveur des aînés de notre entité. L'édition 2007 a rencontré un large succès puisque plus de 170 personnes ont répondu présentes à cette après-midi récréative, animée par le groupe musical « Les Chanteurs de Madame Hanquet ». A cette occasion, la Présidente du CPAS, Anne MOTTET, a remis les chèques de soutien aux responsables des associations 3x20 oeuvrant sur le territoire de la commune. L'après-midi s'est agréablement déroulée autour des tartes, sandwiches et diverses boissons offertes par le CPAS. En fin d'après-midi, Anne MOTTET, Présidente du CPAS et son Conseil, ont remercié tout le monde pour cet agréable moment passé ensemble et ont d'ores et déjà lancé l'invitation pour le goûter de l'année prochaine.

A vos agendas...



Les responsables 3x20 de la commune et quelques membres du CPAS - «Photo J. Guillaume»

LES SOINS PALLIATIFS À DOMICILE SUR LA COMMUNE DE MANHAY

La plate-forme des Soins Palliatifs de la Province de Luxembourg est active sur le territoire de notre commune, entre autres via l'Asbl « Accompagner-Durbuy ».

Cette Asbl travaille en étroite collaboration avec les médecins et infirmières à domicile de la commune.

Qui est concerné ?

Quand la maladie, quelle qu'elle soit, gagne du terrain au point que l'espoir de guérir semble impossible, quand la fin de la vie est proche, alors les soins palliatifs proposent un accompagnement à la personne malade quel que soit son âge, et un soutien à son entourage.

Que sont les soins palliatifs ?

Le but fondamental des soins palliatifs est de maintenir toute sa valeur au temps qui reste à vivre.

Les soins palliatifs offrent, sans jamais l'imposer, un accompagnement à la fois médical, psychologique, social et spirituel, en respectant pleinement la personnalité, les habitudes, les croyances et la dignité de chacun.

Mourir chez soi est le souhait exprimé par la plupart.

Il existe des 'équipes de soutien à domicile'. Ces équipes sont pluridisciplinaires (médecin, infirmier(e)s, bénévoles et, éventuellement, psychologue et paramédicaux).

Ces équipes n'interviennent qu'avec l'accord du médecin traitant qui est la personne référente pour le maintien à domicile.

Il s'agit de personnes particulièrement formées en soins palliatifs et qui se rendent au domicile des patients en fin de vie, pour aider à la prise en charge palliative. Elles sont également des 'personnes-ressources' pour les infirmier(e)s, les kinésithérapeutes, les aide-familiales, les services de soins à domicile, ...

L'équipe peut donner des informations sur le traitement de la douleur, sur la lutte contre différents symptômes, ... Elle peut également proposer du matériel de confort et informer sur les possibilités d'achat ou d'emprunt de ce type de matériel.

L'équipe apporte un soutien psychologique et moral au patient, à son entourage et aux soignants du domicile.

L'intervention de l'équipe est totalement gratuite pour le patient et sa famille.

A qui demander ?

- Asbl Accompagner-Durbuy : 086/21 16 82
Infirmière de liaison - G.S.M. : 0478 /23 36 25
- Au fil des jours : 061/ 28 04 64 (24h sur 24h)
- Votre médecin traitant
- Les infirmières à domicile

Anne Mottet, Présidente du CPAS



PARENTS, FUTURS PARENTS, ACTEURS DE LA PETITE ENFANCE, CECI VOUS INTÉRESSE

Manhay-Animations

Dans la continuité des années précédentes, je vous propose de participer aux rencontres qui seront organisées durant cette année 2008 en collaboration avec l'AMO l'Étincelle.

Ces animations gratuites sont proposées tous les premiers lundis du mois de 13h15 à 15h30 à la «Maison de village de Chêne-al'Pierre »

Les dates retenues sont le 7 janvier, le 4 février, le 3 mars, le 7 avril.

7 janvier 2007 **Grandir avec des limites et des repères (suite)**

Quand faut-il dire non ! Gestion des conflits, pourquoi est-ce important de fixer des limites

Car de l'ONE : 2ème mercredi et 3ème jeudi du mois.
Berthe RENARD, Infirmière O.N.E. (0499.57.25.60)



L'ACCUEIL DE L'ENFANT À MANHAY

Le mardi 27 novembre dernier, dans le cadre des activités développées à Manhay en matière d'accueil de l'enfance, et à l'initiative de Marc Generet, Echevin de la Petite Enfance, le Collège communal a accueilli Madame Lambrechts, Chef de Cabinet de la Ministre de la Santé, de l'Enfance et de l'Aide à la Jeunesse, ainsi que Madame Marchand de la Cellule « Enfance ».

Au programme de cet après-midi de travail : la visite chez Madame Chantal Huet à Grandmenil, une des 5 accueillantes conventionnées, fut suivie par celle de la Maison Communale d'Accueil de l'Enfance à Chêne-al'Pierre où travaillent 4 puéricultrices. En soirée, rencontre avec toutes ces personnes impliquées dans l'accueil de l'enfant dans notre Commune, ainsi qu'avec la responsable et les 2 accueillantes de la Halte-garderie et des représentants de l'ONE.



Lors de cet échange, la problématique du statut à mettre en place pour les accueillantes à domicile a été soulevée et Madame Marchand a confirmé qu'une équipe travaillait sur plusieurs projets depuis octobre 2007.

Madame Lambrechts n'a pas manqué de féliciter la Commune pour l'aide qu'elle apporte à chaque accueillante lors de leur installation. Chacune reçoit, en effet, 1250 euros à condition qu'elle fonctionne au moins 3 ans.

Le Collège communal a appris par la Chef de Cabinet que le mi-temps supplémentaire, indispensable pour le bon fonctionnement de la MCAE, suite à l'augmentation de la capacité d'accueil de 12 à 15 enfants en janvier 08, était accepté.

Madame Desmecht, la directrice, s'est réjouie de cette décision. La MCAE connaît, en effet, un fameux succès depuis son inauguration en décembre 06, puisqu'elle est complète jusque mars 09.

La responsable de l'Accueil extra-

scolaire « Les P'tits Potes », Madame Peeters, a souligné le bénévolat des dames qui accueillent les enfants les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires.

Pour conclure, après ces 2 heures d'échanges positifs, Madame Lambrechts s'est dite impressionnée par la grande motivation qui anime aussi bien les représentants de la Commune, que toutes les dames qui mettent leur temps et leur énergie au service de l'accueil de l'enfant à Manhay.

UN ENFANT, UN ARBRE : PLANTER UN ARBRE À LA SAINTE-CATHERINE

Depuis plusieurs années maintenant, à l'occasion de la Sainte-Catherine, le Collège communal a le plaisir d'offrir un arbre à chaque enfant né entre le 1er novembre de l'année précédente et le 1er novembre de l'année en cours.

Cette action a pour but de renouer avec une vieille tradition : planter un arbre à l'occasion d'une naissance.

C'est donc le samedi 24 novembre dernier que les parents ont été invités à venir à l'administration communale avec leur bébé, afin de recevoir un arbre et un diplôme de parrainage au nom de l'enfant.

Cette année nous avons eu le plaisir d'accueillir pas moins de 40 bébés !



PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET TERRITOIRES DE WALLONIE

A l'initiative de la direction générale de l'aménagement du territoire, du logement et de l'urbanisme une collection d'ouvrages d'une qualité exceptionnelle a été éditée. Elle met à jour un état des lieux patrimonial de plusieurs communes de Wallonie, tant sur le plan de l'insertion paysagère des noyaux bâtis que sur celui de leur patrimoine et architectural. Je vous invite à venir découvrir à l'administration communale, auprès de Mme B. Lespagnard, le tome de près de 400 pages concernant notre commune de Manhay ainsi que des communes voisines de Durbuy et Erezée.

Cet ouvrage, abondamment illustré, présente pour chaque localité de notre commune, la géographie des lieux, le patrimoine architectural ainsi qu'une évaluation de la «qualité d'ensemble».

Je vous en souhaite d'avance une excellente lecture, riche en découvertes. Je tiens à adresser mes remerciements, mes félicitations à M. Etienne Guillaume et son équipe pour le professionnalisme dont ils ont fait preuve pour nous offrir cet ouvrage unique.

Je vous présente ci-après un échantillon parmi les 250 photos relatives à notre commune.

Benoit LESENFANTS
Echevin du Patrimoine



Rue du Châtaignier, 34
Ancienne ferme (habitation)
3^e div., sect. A, 2^e f^{le}, parc. 637p
2^e moitié du 19^e et 20^e siècles
1898 (m)



Route de Liège, 32
Ancienne ferme (habitation)
1^{re} div., sect. C, 3^e f^{le}, parc. 744m
2^e moitié du 19^e-20^e siècles
1880 (m)



Rue de l'Assise, 1
Ferme
5^e div., sect. A, 1^{re} f^{le}, parc. 78f
19^e siècle



Bas-Vâ, 10
Ancienne ferme (habitation)
6^e div., sect. A, 1^{re} f^{le}, parc. 199n
19^e et 20^e siècles



Rue Sous la Ville, 12
Ancienne ferme (habitation)
1^{re} div., sect. B, 2^e f^{le}, parc. 633f
1^{er} tiers du 20^e siècle



Dochamps
Église paroissiale Saints-Pierre-et-Paul et cimetière
2^e div., sect. B, 5^e f^{le}, parc. 565c, 566a
2^e tiers du 17^e et 2^e tiers du 20^e siècle
1644 (m)
Architecte E. Goddin
Commanditaires frère Guillaume Germey, frère Henri Germey
Sculpteur Victor Demanet



Rue Saint-Martin, 7
Ferme
4^e div., sect. A, 2^e f^{le}, parc. 903c, 904f
19^e siècle

Quelques fois par an, les encombrants sont collectés devant chez vous. C'est un service que la commune offre pour que vous puissiez vous débarrasser de gros objets.

Ce n'est pas une collecte pour jeter à moindre coût les déchets. Mais de plus en plus, les encombrants sont « encombrés » d'objets indésirables.

RAPPEL

Par définition, un encombrant est un déchet non recyclable et trop volumineux pour entrer dans un sac poubelle ou un duo-bac.

Exemples : matelas, balatum, tapis, miroirs, mobilier en plastique,...

C'est fou ce qu'on y trouve comme déchets non autorisés :

- des caisses pleines de papiers/cartons et bocaux en verre,
- des caisses et sacs remplis de déchets ménagers (petits pots de yaourt lavés, souliers, ...),
- des sacs poubelles gris pleins à craquer de déchets en tout genre,

alors que d'autres services existent, comme le parc à conteneurs, les bulles à verre ainsi que les collectes en porte-à-porte des déchets ménagers et de papiers/cartons.

ATTENTION

Comme des solutions existent, lors de la prochaine collecte des encombrants, les déchets ménagers ou autres déchets valorisables (papiers/cartons, verre) seront laissés sur place.

Autant le savoir...

NE JETEZ PLUS VOS BOUCHONS EN LIÈGE !

Le liège est une matière naturelle : l'écorce du chêne liège qui peut être écorcé une dizaine de fois sur les 150 ans de sa vie.

Matériau isolant parmi les meilleurs, il mérite bien toute l'attention que lui porte l'asbl « le petit liège ». Cette association récolte les bouchons des bouteilles de vin, champagnes et autres boissons. Après broyage, ils connaissent une deuxième vie, bien plus longue que la première, comme isolant thermique et phonique dans l'habitat, alors que si on les jette en décharge, ils mettront de très nombreuses années à se décomposer et que mis en incinérateur, ils demandent une dépense d'énergie importante pour être brûlés.

Depuis dix ans, « le petit liège » a récolté plus de 380 tonnes, soit environ 3200 m³ de bouchons. Il faut dire que la consommation annuelle, en Belgique, est évaluée par la grande distribution, à 180 millions de bouchons. Actuellement, c'est un dixième

de cette masse qui est récupéré. Il y a donc moyen de faire beaucoup mieux si chacun prend la peine de déposer dans les centres de récolte (700 centres en Belgique) les quelques bouchons enlevés des bou-



teilles consommées dans son ménage.

Où déposer vos bouchons ?

Tous les parcs de recyclage et déchetteries, ainsi que de nombreux centres bénévoles accueillent vos bouchons

qui sont ensuite remis à l'asbl pour être triés, broyés en granulés et conditionnés en sacs de 100 litres.

L'opération a un double objectif : Tout d'abord, une démarche de développement durable en prolongeant la vie d'un matériau exceptionnel et, du même coup, en réduisant la pression exercée sur le chêne liège. Ensuite, procurer du travail à des personnes sans emploi. Actuellement, quatre travailleurs, accompagnés de quelques bénévoles, ont ainsi un contrat de travail.

Dans notre commune, les bouchons peuvent être déposés aux lieux ci-après :

**Parc à conteneurs de
Manhay/Lierneux
Route de Lierneux
6960 MANHAY (086/45.58.48)**

LA FONDATION DAMIEN - LES CHANTIERS

S'OFFRIR UN CADEAU DE VIE DIFFÉRENT



- C'est faire l'expérience de partir avec les Chantiers Damien en Inde, au Bangladesh, au Congo ou au Nicaragua.
- C'est oser remettre en question son mode de vie, sa façon d'aborder la vie
- C'est offrir à son cœur la joie de rencontres différentes
- C'est tenter d'apporter un « mieux-être » aux populations atteintes de la lèpre et de la tuberculose en participant à la construction ou à la restauration sur place de dispensaires.

Intéressé ?

Les chantiers Damien en collaboration avec la Fondation Damien vous donnent l'occasion de concrétiser ce rêve mais aussi de vous laisser aller dans votre mouvement de vie.

En pratique, le séjour sur place dure 4 semaines, dont 3 semaines de travail en collaboration avec la population autochtone et une semaine de découverte du pays. Les départs s'étalent entre juin et septembre.

Pour en savoir plus, une première réunion d'informations est prévue le **dimanche 20 janvier 2008**.

L'inscription à cette première réunion se fait en contactant une des personnes suivantes :

Roselyne Van Dyck : 0479/31 28 48 vandyck@phys.ucl.ac.be

Guy Reniers : 02/215 94 73 guy.reniers@skynet.be

Pierre et Brigitte Du Champs : 0473/17 27 73 du_champs_pb@yahoo.fr

Christiane Taeter : 087/47 56 21 : ch.taeter@skynet.be



L'OPÉRATION 11.11.11 À MANHAY

Cette année, l'opération 11.11.11 dans notre commune, a permis de récolter la somme de 3.120 €, soit une augmentation de 11.45 % par rapport à 2006.

L'argent est destiné aux agriculteurs afin qu'ils puissent vivre de leur travail de façon décente et aux pays du Sud pour leur permettre de mettre en œuvre des politiques de développement agricole.

Un grand merci à tous nos concitoyens qui, malgré ces temps difficiles, ont fait preuve d'une grande générosité et d'une solidarité exemplaire vis-à-vis des populations du Sud mais aussi à tous nos bénévoles sans qui cette opération n'aurait pas connu un tel succès.

Muriel et Jacques.

FONDATION CONTRE LE CANCER



« Think-Pink » est une nouvelle campagne de sensibilisation sur le cancer du sein lancée il y a quelques semaines au profit de La Fondation contre le Cancer. Une femme sur dix doit y faire face au cours de sa vie. Chaque année plus de 9.000 femmes sont atteintes d'un cancer du sein en Belgique.



La conscientisation pour la lutte contre le cancer du sein est urgente, parce que plus vite le cancer du sein est détecté, plus grandes sont les chances de guérison. Sensibiliser la société est la raison d'être de la campagne « Think-Pink ». Voilà pourquoi nous faisons appel à vous.

Les trois grands opérateurs actifs sur le marché belge (Proximus, Base et Mobistar) ont décidé de s'associer bénévolement à notre **campagne SMS**.

Cela signifie concrètement que toute personne qui envoie « Pink » au numéro 3401, offre 1 Euro à la Fondation contre le Cancer pour la lutte contre le cancer du sein. L'action vient d'être lancée et prendra fin le 31 décembre 2007.

Plus d'infos sur le site <http://www.think-pink.be>

EXPOSITION DES OEUVRES DE ROGER DALLEMAGNE ET ELLA VAN DEN HOVE

Le vernissage de l'exposition des oeuvres de Meur et Mme Dallemagne a eu lieu ce vendredi 09 novembre en la salle du Conseil de la maison communale. L'exposition s'y tiendra jusqu'au 21 décembre 2007.

«Ella van den Hove et Roger Dallemagne, deux artistes très différents comme en témoignent les oeuvres que vous allez pouvoir découvrir.

Roger et Ella habitent depuis plus de trente ans dans la région, d'abord à « la ferme du Coignelot » à Vaux-Chavanne, ensuite à Basse Monchenoule.

Mais qui sont-ils ?



Roger Dallemagne est né à Liège en 1924. Il a commencé à peindre à l'âge de 10 ans, surtout des aquarelles. Il entre à St Luc pour y faire de la peinture, mais se laisse orienter en architecture et devient donc architecte.

Il apprend à peindre de manière autodidacte.

Cet amateur de l'Ardenne sauvage attend la muse et le calme pour pouvoir se concentrer et se confier à la toile. Il peint à l'huile, à la palette ou au pinceau à larges poils. Il réalise aussi des croquis aquarellés. Il ne peint pas tous les jours, ni toutes les années. Son entourage dit de lui qu'il s'améliore après chaque arrêt ! Modeste, il ajoute : « Cela ne doit pas être vrai ». A vous d'apprécier : personnages, animaux, bâtiments, paysages surtout d'automne sont autant d'oeuvres superbes.

Ella Van den Hove, épouse de Mr Dallemagne est née en 1930.

Elle est aquarelliste.

Contrairement à son époux, Ella prend des cours de peinture. Elle ne peint jamais seule, mais toujours en groupe. Les thèmes sont aussi variés : portraits d'une très grande finesse tel le Commandant Massoud et Soeur Emmanuelle, fleurs, paysages d'après nature,... Son art varie en fonction des rencontres avec ses professeurs.



Récemment, une technique toute particulière lui a été apprise par un professeur chinois. Cela consiste à mouiller très fort le papier, on peint de suite, d'où une dilution des couleurs et des résultats étonnants.»

Extrait du discours prononcé par Anne Mottet, lors du vernissage.

CARNET CIVIL

Nous saluons la venue parmi nous de :

Mathys LECROMPE de Harre
Loris-Lou MARTENS de Harre
Lucile DUCHESNE de Harre
Malicia FALLA de Malempré
Léna LEBOUTTE de Harre
Marc-Antoine LEBOUTTE de Manhay
Sam KERF de Chêne-al'Pierre

Nous nous joignons au bonheur de :

Valérie LAMBIN de Grandménil
Et Stephan JEANFILS de Oster



Nous regrettons la disparition de :

Jean GREGOIRE de Manhay
Eric REYNAERS de Oster
Christian DUMONT de Harre
Jean RELEKOM de Deux-Rys
Maria GOFFART de Oster
Henri MICHALOWSKI de Lamorménil
Maurice LEONARD de Dochamps
Oswald DE JAEGER de Dochamps

AGENDA

Samedi 22 décembre à 20H00 à l'église de Malempré : concert de Noël interprété par la Chorale « Les choeurs du Bois du Pays » sous la direction de Paul Hubert.

Prochains jours de fermeture de la maison communale

Du 24/12/2007 au 26/12/2007 et du 31/12/2007 au 01/01/2008 inclus

saison 07 | 08 **maison de la culture famenne-ardenne**

Centre culturel régional | Chaussée de l'Ourthe, 74 | 6900 Marche-en-Famenne
Tel: (084) 31.46.89 | Fax: (084) 31.14.11 | Mail: mcfa@marche.be
Internet: www.maisondelaculture.marche.be & www.triangledesbellesmuses.be
Réservations: (084) 32.73.86 (billetterie ouverte du mardi au vendredi de 12h à 18h)

Du 22 décembre 2007 au 6 janvier 2008 : Noël au théâtre ! **dans 15 villages de Famenne-Ardenne**

Prix unique (par spectacle) : 5 € ou 3 cc | Art.27 : 1,25 € | Réduction pour les membres de la Ligue des Familles (de 1.5€ ou 1cc)

Réservations indispensables !
Dès le 5 novembre à la MCFA : 084/32.73.86
ou dans certaines billetteries délocalisées (voir programme)
Attention ! Cette année, ne seront valables que les réservations payées ...

Un moment de divertissement, d'émerveillement, de magie et de plaisir à vivre en famille pendant toutes les vacances de Noël

Pour la 14e année, Noël au Théâtre « chez nous », c'est un peu particulier ...

Des spectacles près de chez nous : salles de gym, salles des fêtes, maisons de village ... les comédiens prennent leurs quartiers d'hiver au coin de la rue. C'est plus facile de les applaudir quand c'est à deux pas de chez nous. Et quand c'est au tour du village d'à côté, des bus sont organisés pour y aller ensemble ! Vous avez dit accessibilité ?

Des spectacles autour desquels nous nous retrouvons : enfants, parents, grands-parents, nous sommes tous conviés ! Noël au Théâtre, c'est un temps en famille, entre amis, ... Un temps pour partager une pièce qui nous a touchés ou pour rencontrer d'autres univers ... Un temps convivial, bien sûr, autour d'un bol de cacao et de galettes 'maison' !

Des spectacles que nous choisissons : nous, ce sont aussi les partenaires organisateurs du festival... Nous sommes des bénévoles ou des travailleurs du secteur culturel qui se rassemblent pour établir le programme. Nous le voulons de qualité, diversifié et le plus cohérent possible pour le public de la région. Les moyens techniques, financiers et promotionnels sont également mis en commun, pour arriver ensemble à un meilleur résultat.

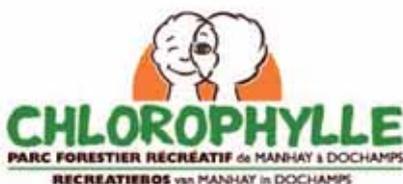
Cette année, exceptionnellement, nous vous proposons **un spectacle en soirée**, à Marche : « **La danse des poules** » d'Abel et Gordon. Dignes héritiers d'un Charlie Chaplin ou d'un Buster Keaton, Abel et Gordon sèment le fou rire avec un plaisir et une passion inépuisable.

Magie | Dès 7 ans

Rainbow - Compagnie Rêves éveillés - Jeudi 3 janvier | 15h | Grandmenil (Manhay)

Est-ce un clown exubérant, un magicien aveugle qui laisse ses spectateurs muets et pantois ? Un magicien excentrique aux lapins facétieux ? Un habile prestidigitateur qui utilise ses manches et des boîtes à double fond ? Ou pour reprendre un mot d'enfant : un "vrai" magicien ? Intrigant, fougueux et farfelu en tout cas... Et elle, est-elle un clown intimiste, une chanteuse qui s'accompagne au ukulélé baryton, une femme orchestre ? Un orchestre symphonique à elle toute seule ? Un duo improbable si l'on sait qu'ils viennent tous deux d'horizons différents, mais ils s'accordent ensemble pour transporter le public dans une autre réalité.
Rainbow : un spectacle tout en couleurs, en farces et en musique.





PROGRAMME ANIMATIONS 1ER SEMESTRE 2008

1. 22-23-24 mars : Journées portes ouvertes aux enseignants francophones et germanophones (entrée gratuite titulaire + conjoint + maximum 3 enfants).

2. 24 mars : Chasse à l'oeuf.

A 10h, dans la plaine de jeux du Parc Chlorophylle : chasse à l'oeuf pour les enfants, avec recherche du lapin d'or – prix à gagner : 1 repas pour 2 familles (2 adultes et 2 enfants). PAF : 1€/personne.

3. 01-22 avril : 7^{ème} Chlorophyll'Art : huile, aquarelle, pastel, fusain, photo, sculpture.

4. 01 mai – 15 juin : Exposition « Les abeilles de votre jardin », avec la Direction générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement de la Région wallonne. Ouvert de 10 à 17h. Droit d'entrée à l'expo : gratuit.

5. 18 mai : 7^{ème} Fête Chlorophylle, animations enfants, folklore, artisanat, cuisine du terroir. Journée portes ouvertes aux enseignants néerlandophones (Klasse). Ouvert de 10 à 17h. PAF : A. : 5€ - E. : 4,50€ - prix familles : 3,80€ (2 adultes et minimum 2 enfants).



Parc Chlorophylle – rue des Chasseurs Ardennais, 60 – B 6960 Dochamp
Tél.084/37.87.74 – info@parcchlorophylle.com – www.parcchlorophylle.com

Bien que la saison soit terminée, le Parc Chlorophylle et la Brasserie du Parc seront ouverts de 22 décembre au 6 janvier, lors des vacances de Noël et du 2 au 10 février, lors des congés de Carnaval.

Résultats très encourageants au 13 novembre 2007 : 48 579 visiteurs, soit une augmentation de 6 549 visiteurs, par rapport à la même date, l'an dernier (+ 2 062 clients par rapport à 2005, qui fut la meilleure année).

PERMANENCES SOCIALES DU FONDS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL



Vous avez eu un accident du travail
Votre conjoint, un parent ou un ami se trouve dans cette situation.
Vous avez des questions ou vous avez besoin d'aide.

Une assistante sociale du Fonds des accidents du travail est à votre disposition :

BRUXELLES : F.A.T. Rue du Trône, 100 –
tél. 02/506.84.92
Le jeudi de 09h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

LIEGE : Boutique Urbaine (3^{ème} étage), rue des Mineurs, 17 – tél. 04/223.26.40
Le mardi de 14h00 à 16h00

VERVIERS : Rue des Raines, 51 –
tél. 087/35.59.27
Le mardi de 9h00 à 11h45

LIBRAMONT : place communale, 9 –
tél. 061/22.21.18
Le lundi de 13h15 à 15h45

Notre objectif : Vous faire connaître la législation sur les accidents du travail dans le secteur privé (Loi du 10 avril 1971). Vous aider à obtenir la réparation à laquelle vous avez droit.

<http://socialsecurity.fgov.be/faofat>

TRAMWAY TOURISTIQUE DE L' AISNE

LE TTA VOUS REMERCIE POUR SA BONNE SAISON 2007

Le TTA est un acteur touristique entre Erezée et Manhay. La saison 2007 fut excellente avec une fréquentation en augmentation de 17%. Notre progression est due à plusieurs facteurs :

- Une meilleure publicité avec des distributions d'affiches, de mailings auprès des propriétaires de gîtes et de chambres d'hôtes, des campagnes 'essuie-glace'.
- La présence du TTA dans les guides touristiques édités par la maison du tourisme, la fédération provinciale, attraction et tourisme,...
- Le travail de nos volontaires et bénévoles.



Ces actions ont été possibles grâce au soutien local, de vous tous, du soutien communal, provincial et régional : par l'engagement d'étudiants ayant en charge la publicité et l'accueil des touristes pendant la haute saison.

Le TTA envisage l'avenir de manière positive par :

- Une augmentation soutenue de sa publicité.
- La remise en service de nos locomotives à vapeur, attraction exceptionnelle en Belgique.
- La création d'un conservatoire du vicinal rural permettant de découvrir les richesses du TTA, comme la voiture royale des Ardennes.
- La reconnaissance par la Fondation Roi Baudouin du TTA.
- L'accroissement des collections de véhicules historiques comme la remorque voyageurs de 1894. Dotée d'essieux radiants, elle est la seule de ce type en Belgique et actuellement en cours de restauration en collaboration avec une association spécialisée dans la préservation de trams.



La saison 2008 commencera au premier dimanche des vacances de Pâques pour se terminer au deuxième week-end d'octobre. Circulation les dimanches et jours fériés avec comme nouveautés :

- Des journées à thème ou comment le tram crée l'animation dans la région.
- Des circulations supplémentaires entre Erezée et Dochamp le samedi lors des vacances scolaires, des jours fériés et des ponts.
- En juillet et août circulation les samedis, dimanches et jours fériés. Circulation tous les jours du 19/7 au 17/8 et enfin circulations supplémentaires les mardis et jeudis du 8/7 au 21/8 pour être en phase avec les périodes de vacances de nos visiteurs belges et hollandais.

Comment pouvez-vous nous soutenir ?

- En participant à nos activités des deux côtés du tram, soit en visiteur, soit comme volontaire.
- En parlant de nous.
- En adhérant au TTA (20 € CCP 000-0217361-81)
- Par un don déductible¹ à la Fondation Roi Baudouin 21 rue de Brederode B 1000 Bruxelles (CCP 000-0000004-04, communication: « **L82097 - TTA Tramway Touristique de l'Aisne asbl** »)

Merci pour votre soutien actif et bonne année.

Jean-Géry GODEAUX
Président du TTA²



¹ Les dons sont déductibles à partir de 30€

² Tramway Touristique de l'Aisne, TTA ASBL, rue du TTA, s/n à B-6997 EREZEE mail : info@tta.be tel : 086 47.72.69